

CHAPITRE 15 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT LIBRE SENIORS

JOUEURS ADMIS :

Tous les joueurs licenciés, ayant 60 ans et plus au 31/12/2017 sont admis à participer au championnat seniors. Les inscriptions ne se prendront sur place que pour compléter des tables.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION :

Clôture des inscriptions le samedi 17 FEVRIER 2017 avant minuit et présence avant 9h55 le jour de la compétition.

Le Championnat se déroule en 2 séances (1^{ère} séance 20 donnes ; 2^{ème} séance 25 donnes) sans éliminés entre les 2 séances. Le classement général final sera établi par addition des points des 2 séances. Sera déclaré Champion de Midi Pyrénées le vainqueur à l'issue de la dernière position.

ARBITRAGE :

Stricte application du règlement F.F.T.

Tous les contrats sont autorisés, avec appel de l'arbitre pour tout contrat supérieur à la GARDE et pour une demande de CHELEM.

L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 100 points d'abaissement par fraction de 5mn de retard. Après 15 mn de retard, l'arbitre peut déclarer forfait le ou les absents.

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE

LIEU	DATE
RAMONVILLE	MARDI 20 FEVRIER 2018
ENGAGEMENT PAR JOUEUR	15€
INDICE PCN	1,8
QUALIFIES	13

Au terme de la 1ère séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2^{ème} séance.

ARBITRE :

Le championnat de France se déroulera du 19 au 22 MARS 2017 à SALIES DU SALAT